

PRÉSIDENTIELLES 2022

# CANDIDATES, CANDIDATS : JETEZ VOUS À L'EAU !

## L'EAU EST L'ENJEU ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL MAJEUR DU 21<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

La crise climatique est en réalité une crise de l'eau, en témoigne la multiplication des inondations, sécheresses et tempêtes aux quatre coins du globe. Le climat vient s'ajouter à la longue liste des pressions exercées sur l'eau par l'activité humaine : pollution, surexploitation, agriculture intensive, gaspillage, accaparements... Nous continuons de maltraiter cet élément naturel, unique et fragile, indispensable à la vie sur Terre. La crise de l'eau est également géopolitique tant la concurrence sur les ressources menace la paix.

La pandémie de la Covid-19 a remis sur le devant de la scène l'absolue nécessité d'avoir accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Être privé d'un accès quotidien à une eau saine, c'est être privé de nos droits humains les plus basiques : boire une eau potable, se soigner, aller à l'école, vivre dans la dignité.

**« La sécheresse est  
sur le point de devenir  
la prochaine pandémie et  
il n'existe aucun vaccin  
pour la guérir »**

*Mami Mizutori, représentante spéciale  
du secrétaire général de l'ONU pour  
la réduction des risques de catastrophe.*

*(17 juin 2021)*



**2 milliards  
d'êtres humains**

à travers la planète  
ne disposent pas  
d'un accès à une  
source d'eau potable  
sécurisée.

*(OMS/UNICEF 2021)*



**3,6 milliards  
de personnes**

sont sans accès  
à un service  
d'assainissement géré  
en toute sécurité.

*(OMS/UNICEF 2021)*

## LA CRISE DE L'EAU EST GLOBALE

L'ensemble de la communauté internationale est concerné. Y compris les premières puissances mondiales, à l'image de la France où nombre de nos concitoyens subissent encore de réelles difficultés d'accès à l'eau et à l'assainissement. L'inaction et le manque de volonté politique nous mettent au pied du mur.

Pourtant l'eau irrigue tous les aspects de notre existence : elle doit avoir toute sa place au cœur des politiques publiques. La Coalition Eau porte des propositions pour que la France soit à l'avant-garde de l'engagement contre la crise de l'eau.

# À L'INTERNATIONAL

En 2010, les États reconnaissent en Assemblée Générale des Nations Unies l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental. En 2015, ils s'engageaient via l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) à atteindre une gestion durable de l'eau et l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2030. Mais les progrès sont trop lents : les États doivent déclarer à l'ONU la crise mondiale de l'eau et l'urgence d'agir, au même titre que pour la crise climatique. Seule une volonté politique forte et des moyens financiers à la hauteur des enjeux garantiront l'atteinte des objectifs internationaux.

« L'Assemblée Générale des Nations Unies reconnaît que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme »

Résolution du 28 juillet 2010



## LA FRANCE DOIT ÊTRE MOTEUR DU RENFORCEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

### Défendre la mise en place d'une instance intergouvernementale relative à l'eau et l'assainissement intégré au système onusien

Sans agence de l'ONU ou plateforme intergouvernementale dédiée à l'eau, le vide institutionnel empêche l'existence d'une véritable politique internationale de l'eau. La France doit défendre l'instauration d'un comité intergouvernemental sur l'eau au sein des Nations unies, dont le mandat sera de réunir régulièrement les États afin d'accélérer et coordonner les efforts, renforcer la volonté politique par des engagements ambitieux et assurer le suivi des objectifs internationaux. La conférence onusienne sur l'eau prévue en mars 2023 à New-York marque une première étape importante vers un renforcement du système multilatéral sur l'eau et l'assainissement.

### Soutenir la création d'un poste d'envoyé spécial de l'ONU sur l'eau

La France doit pousser la création d'un poste d'envoyé.e spécial.e de l'ONU sur l'eau. En maintenant des liens étroits avec les États, avec les acteurs du développement, la société civile, le monde universitaire et la recherche, et le secteur privé, l'envoyé.e spécial.e aura à charge de renforcer les ambitions internationales en matière de gestion de l'eau et d'accès à l'eau et à l'assainissement.

### Assurer un véritable portage politique et l'application de la stratégie internationale de la France

La France s'est dotée d'une nouvelle stratégie internationale pour l'eau et l'assainissement pour la période 2020-2030. Elle doit en assurer un portage politique à haut niveau, afin de garantir sa bonne application et la mise en œuvre de moyens adéquats. Cette stratégie doit faire l'objet d'un processus de suivi robuste et transparent, associant la société civile.

### Nommer un.e ambassadeur.ice thématique dédié.e à l'eau et renforcer les effectifs du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

L'État français doit nommer un.e ambassadeur.ice dédié.e à l'eau comme il l'a fait pour la santé ou le climat. Le sujet de l'eau impactant l'ensemble des secteurs du développement, l'ambassadeur.ice de l'eau défendra une vision transversale et cohérente dans les différentes instances internationales et portera à haut-niveau les priorités françaises. Parce que l'eau est une priorité politique et diplomatique majeure, le Ministère des Affaires Etrangères doit voir ses effectifs renforcés sur cette thématique, au-delà des deux seuls postes actuels.



## LA FRANCE DOIT ENGAGER DES FINANCEMENTS AMBITIEUX À LA HAUTEUR DE CE DÉFI

### Dédier 50 % de l'Aide Publique au Développement française au financement des services sociaux de base

L'eau, l'assainissement et l'hygiène sont des services sociaux de base au même titre que la santé, l'éducation ou les systèmes de protection sociale. L'accès universel, équitable, abordable et de qualité à ces services sociaux de base est fondamental pour la réalisation des droits humains, la réduction des inégalités et l'éradication de la pauvreté.

### Engager 50 % de l'APD pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène sous forme de dons bilatéraux et vers les Pays les Moins avancés

En 2019, 87 % de l'aide bilatérale pour l'eau et l'assainissement était versée sous forme de prêts. 68 % ciblait des pays à revenus intermédiaires (PRI) contre seulement 30,4 % pour les pays les moins avancés (PMA). S'il est possible de financer certaines interventions sur prêts, les dons sont indispensables pour assurer l'accès aux services essentiels pour les populations les plus pauvres, dans les pays peu solvables ou en crise. L'augmentation des dons est également nécessaire pour que la moitié de l'aide pour l'eau et l'assainissement bénéficie à l'assainissement, domaine qui reste largement sous-financé.

## METTRE EN ŒUVRE LA TRAJECTOIRE D'AUGMENTATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT PRÉVUE PAR LA LOI

La France s'est fixée, via la Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales promulguée à l'été 2021, d'atteindre une Aide Publique au Développement équivalente à 0,7 % de son Revenu National Brut d'ici à 2025, conformément à ses engagements internationaux. Le ou la président.e élu.e devra veiller au respect de cette trajectoire. La Coalition Eau est partenaire de Coordination SUD et s'associe aux demandes du Manifeste de la solidarité internationale.

# EN FRANCE

La crise de l'eau est globale et la France est aussi concernée. En 2021, elle compte, sur son territoire hexagonal, environ 400 000 personnes non raccordées à un réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement, parce qu'elles vivent dans la rue ou dans des habitats informels et de fortune. Près d'un million de ménages connaissent également des difficultés à payer leur facture du fait d'un prix trop élevé par rapport à leurs revenus. Les chiffres sont encore plus alarmants dans les territoires d'Outre-Mer : à Mayotte, 31 % des familles vivent sans eau courante et, en Guadeloupe, 400 000 personnes sont régulièrement privées d'accès à l'eau.

*« Il est grand temps que la France honore ses engagements internationaux en réaffirmant constitutionnellement son engagement en faveur du droit fondamental à l'accès à l'eau et à l'assainissement »*

*Rapport d'enquête Assemblée Nationale (juillet 2021)*



## LA FRANCE DOIT INTÉGRER LE DROIT À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT DANS SON DROIT INTERNE

### Reconnaître les droits humains à l'eau et à l'assainissement dans la législation française

Alors qu'elle a soutenu la résolution onusienne adoptée en 2010 reconnaissant les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement, la France ne les a que partiellement intégrés dans sa propre législation. Si diverses dispositions législatives font mention d'un droit d'accéder à de l'eau potable (Loi LEMA 2006, Loi Brottes 2013, Loi Engagement et Proximité 2019), la définition donnée au droit à l'eau est trop restrictive tandis que la reconnaissance du droit à l'assainissement est tout simplement absente de la législation française.

### Transposer la directive européenne sur l'eau potable

En décembre 2020, l'Union Européenne a adopté la Directive « Eau potable » qui engage les États à prendre toutes mesures nécessaires pour assurer l'accès à l'eau

potable notamment pour les groupes vulnérables et marginalisés (article 16). Pour que la nouvelle directive devienne applicable en droit français, elle doit être transposée dans la législation nationale et intégrer de nouvelles dispositions telles que l'évaluation de la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable, l'installation de fontaines dans les lieux publics, l'information, la fourniture d'eau du robinet dans les restaurants, etc.

### Définir une norme d'accès minimal

Il n'existe pas en France de référentiel de base pour définir ce qui est considéré comme un approvisionnement adapté et suffisant (en termes de quantité, de distance, de nombre d'infrastructures...) pour les usages personnels et domestiques de chacun.e, notamment les plus précaires, qui ne bénéficient pas d'installations à domicile. Il est nécessaire d'établir des critères minimums d'accès à l'eau et à l'assainissement adaptés au contexte français.



## LA FRANCE DOIT APPLIQUER DE MANIÈRE EFFECTIVE LE DROIT À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

### Garantir un tarif de l'eau et de l'assainissement accessible pour toutes et tous

La facture ne doit pas être un obstacle à l'accès à l'eau et à l'assainissement, c'est pourquoi celle-ci ne doit pas dépasser 3 % des revenus effectifs des ménages (norme OCDE). Des mécanismes garantissant l'abordabilité des services d'eau et d'assainissement existent (aide curative, tarification sociale ou progressive, première tranche gratuite etc.) mais ne sont pas généralisés et restent sous-utilisés par les collectivités, tandis que la mise en place d'un système national d'aide préventive, tel que le "chèque eau" est sans cesse repoussée. L'adoption d'un système commun au niveau national est nécessaire afin de garantir une tarification équitable de l'eau pour toutes les personnes établies sur le territoire français.

### Renforcer le développement et le financement d'installations publiques d'eau et d'assainissement

Les personnes en situation de précarité, non raccordées au réseau d'eau et d'assainissement, doivent compter sur l'existence d'installations publiques. Malheureusement, l'accès à des toilettes, douches ou bornes fontaines est rare dans de trop nombreuses communes. L'État

doit appuyer administrativement et financièrement les collectivités pour déployer des infrastructures publiques et pour raccorder à l'eau les habitats précaires et informels. Garantir l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène de toutes les personnes vivant dans la rue, en campements, bidonvilles ou squats est un enjeu de santé publique, de dignité et d'intégration sociale.

### Prendre des mesures spécifiques et ambitieuses en faveur des territoires d'Outre-Mer

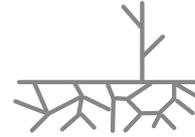
La situation dans les Outre-Mer est catastrophique : coupures d'eau, manque d'infrastructures, habitats insalubres et précaires, réseaux défaillants et fuites d'eau sont le quotidien de nombreuses personnes. Il est urgent de rétablir l'application du droit commun, notamment la Loi Brottes de 2013 interdisant les coupures d'eau ainsi que la Loi pour l'égalité réelle en Outre-Mer de 2017. L'État français doit prendre des mesures d'urgence afin de rétablir et garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement à toutes et tous, ainsi que des mesures de long-terme pour engager un rattrapage en matière de maillage des réseaux et d'efficience des services d'eau et d'assainissement dans les DROMs.



## 80 % des eaux usées

générées au niveau mondial,  
retournent dans l'environnement  
sans être ni traitées ni réutilisées.

*(UN-Water, 2020)*



## 52 % de la population mondiale

vivra dans des conditions  
de stress hydrique d'ici 2050.

*(UN-Water, 2020)*

La Coalition Eau regroupe les principales ONG françaises engagées pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement et pour l'eau bien commun.

Sont membres de la Coalition Eau :

ACAD

Action contre la Faim

ADEDE

BlueEnergy

CRID

4D

Dynam'eau

EAST

Eau et Vie

Eau Sans Frontières International

Experts Solidaires

GRDR

GRET

Guinée 44

Hamap Humanitaire

Human Dignity

Hydraulique Sans Frontières

Initiative Développement

Kynarou

Morija

Première Urgence Internationale

Secours Catholique - Caritas France

Secours Islamique France

SEVES

Solidarité Eau Europe

Solidarités International

Vision du Monde

WECF

Wikiwater



[www.coalition-eau.org](http://www.coalition-eau.org)

c/o GRET - cité du développement durable  
Campus du jardin d'agronomie tropicale  
45 bis avenue de la Belle Gabrielle  
94 736 Nogent sur Marne cedex - France  
Tél. : +33 (0)1 70 91 92 00